

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction des Relations
avec les Usagers et les
Collectivités

**Elections municipales des 23 et 30 mars 2014
Etat des candidats dans les communes de moins de 1000 habitants**

LE PREFET DE L'AVEYRON
*Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

VU le code électoral et notamment ses articles L 255-4, L 260 et R 28;

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral;

VU le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs;

VU le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013;

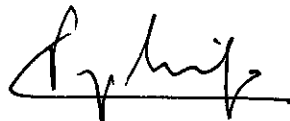
VU l'arrêté préfectoral n° 2013352-0012 du 18 décembre 2013 fixant le délai de dépôt des déclarations de candidature;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

L'état ci-joint, par commune, des candidats aux élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants du département de l'Aveyron, scrutins des 23 et 30 mars 2014.

Fait à Rodez le 7 mars 2014



Cécile POZZO DI BORGO